

- 01 Edito
- 01 Vidéoprotection
- 02 Extension du marché
- 02 Modification du PLU
- 03 Argent de poche
- 03 CCAS : Bonnet rose et semaine bleue
- 04 LAEP – Médiathèque - Mairie  
Liste électorale - Vaccination

## Edito



Nous voilà déjà à mi-parcours de l'année 2021. Nous sortons d'une séquence électorale marquée par une faible participation lors des scrutins départementaux et régionaux des 20 et 27 juin. Candidat sur le canton de Lanester, mon score très élevé à Caudan (78%) est au niveau de celui des municipales et marque le renouvellement de la confiance que vous m'aviez accordée en mars 2020. Cependant, cela ne suffit pas à assurer la victoire à l'échelle du canton pour quatre voix.

La situation sanitaire s'est grandement améliorée grâce aux efforts de tous. Néanmoins, cela reste fragile tant que nous n'aurons pas atteint un seuil suffisant d'immunité collective. Le centre de vaccination ouvert à la salle des fêtes de Kergoff est un maillon essentiel pour nous en sortir. Vous êtes déjà nombreux à en avoir bénéficié. Poursuivons nos efforts de vaccination et nous pourrions en profiter collectivement dès les prochaines semaines.

Avec mon équipe municipale et en concertation avec les acteurs et les habitants, nous travaillons sur de nombreux projets (restaurant scolaire et requalification de son quartier, programmes de logements, rénovation énergétique des écoles publiques, vidéoprotection, sécurisation des routes, évolution du document d'urbanisme, actions sociales et associatives, requalification du quartier de Caudan-est, développement du quartier du Lenn Sec'h...). Tous visent à développer sereinement notre commune et à améliorer notre cadre de vie.

La rentrée sera l'occasion de vous les présenter de manière plus approfondie.

D'ici là, je vous souhaite de passer un bel été.

Fabrice Vély

Maire de Caudan

Vice-Président de Lorient Agglomération

## Vidéoprotection, où en sommes-nous ?

La vidéoprotection est un dispositif qui vise à protéger de manière ciblée des espaces publics fréquentés et des bâtiments publics. C'est un moyen complémentaire de prévention, de dissuasion et de soutien aux forces de l'ordre dans leur travail d'enquête. **A Caudan seront privilégiés les écoles, les bâtiments communaux, les lieux de rassemblement, les entrées de ville et les zones d'activités.**

Conformément à nos engagements, **nous avons sollicité, auprès de la Gendarmerie du Morbihan, un audit de sécurité** pour définir les besoins et proposer des solutions adaptées. Début mars 2021, **le conseil municipal a adopté un plan de financement du dispositif de vidéoprotection en votant une première tranche de 100 000 €.**

Depuis, **nous avançons méthodiquement avec la Gendarmerie et le concours de Morbihan Énergies** pour l'appui technique et la mise au point du projet. Avec Morbihan Énergies, il s'agit d'une démarche pilote au niveau départemental en vue d'assister les communes qui souhaitent déployer la vidéoprotection. L'objectif, **c'est aussi de rationaliser les dépenses et d'installer un système efficace** à la fois pour répondre aux besoins des forces de l'ordre et celles de protection du terrain mais aussi pour la protection des espaces publics.

L'objectif maintenant, **c'est de définir les priorités et de cartographier les secteurs d'implantation de caméras.** Aux 42 caméras proposées initialement par la Gendarmerie, **nous retiendrons - pour la première phase de programmation - 11 caméras réparties en 2 secteurs identifiés dans l'agglomération urbaine. un secteur spécifique pour les zones d'activités et un autre pour les points de passage isolés.** La place de la mairie et ses abords ainsi que le secteur des écoles publiques, de la piscine seront concernés par cette première phase. Le secteur de Kergoff sera couvert également quasi simultanément.

Sur le plan financier, **le taux de subvention sollicité est de 80%.** Les demandes ont été établies auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalité (FIDPR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Enfin, il restera à définir une programmation soit sur deux années (2021/2022) soit sur trois années (2021/2022/2023). Dès qu'il sera possible, ce dispositif vous sera présenté avec les gendarmes lors d'une réunion publique.

## Extension du marché



Depuis le début du mois de mai, le marché de proximité est étendu sur la partie haute de la rue St Joseph de manière à pouvoir réorganiser ce dernier. La circulation est interdite par conséquent dans la rue St Joseph tous les vendredis de 14h à 20h entre le carrefour avec la rue de la Libération et l'entrée de la place Sœur Hélène. Le parking de la place Sœur Hélène reste accessible, tout comme les stationnements existants rue Lann Sapinenn qui permettent de rejoindre facilement le centre-ville par l'intermédiaire des cheminements du Belvédère. Une déviation est mise en place par la rue Ste Anne pour les personnes souhaitant traverser le centre-ville.

De nouveaux exposants sont venus compléter l'offre actuellement proposée sur le marché, avec notamment un vendeur de vins principalement bios et un traiteur de cuisines

du monde. Un poissonnier rejoindra aussi le marché dans les prochaines semaines.

Le marché comporte désormais environ 25 exposants, et affiche désormais complet. Des exposants sont d'ores et déjà en liste d'attente, mais viendront compléter le marché uniquement en cas de départ d'un exposant ou de nouvelle extension du marché.

Il est nécessaire de préciser que le marché de Caudan est exclusivement alimentaire et destiné en priorité à des producteurs locaux afin de favoriser les circuits courts.

## Modification du plan local d'urbanisme

Dans l'édition de Caudan Magazine du mois d'avril dernier, nous vous informions de l'engagement de la procédure de modification du PLU, rendu obligatoire par l'approbation du document d'urbanisme du pays de Lorient (SCOT) avec lequel nous devons nous conformer.

La procédure a été officiellement engagée par arrêté municipal du 28 avril dernier. Celle-ci doit durer environ une petite année.

Au terme de cette durée, tous les secteurs situés hors agglomération, actuellement classés en zone dite constructible basculeront en zone A (agricole) ou N (naturelle).

Les règles qui s'y appliqueront rendront impossible la délivrance d'autorisations d'urbanisme pour de nouvelles habitations. Les opérations de division de grandes parcelles pour extraire un lot ne seront plus possibles non plus. L'agrandissement des habitations existantes restera autorisé dans le respect de limites fixées par le PLU.

Pour être clair, les nouvelles constructions en campagne ne pourront plus être autorisées après l'approbation de la modification du PLU. Des permis de construire délivrés en méconnaissance des règles seraient encore plus demain qu'aujourd'hui menacés d'être attaqués devant les juridictions administratives.

## Dispositif argent de poche



La municipalité a mis en place le dispositif argent de poche qui s'adresse aux jeunes Caudanais volontaires de 16 et 17 ans. Une trentaine de jeunes sont éligibles au dispositif 2021 : une vingtaine cet été et une dizaine pour les prochaines vacances de la Toussaint.

Lors d'une réunion organisée le samedi 19 juin, la commission Enfance Jeunesse a présenté aux jeunes leurs différentes affectations : Services Techniques, Mairie, Médiathèque, Multiaccueil, Restaurant Scolaire, Salle des Sports, EHPAD, Association Musicale, Caudan Sports Foot. Toutes ces structures où ils vont pouvoir vivre une première expérience professionnelle accompagné d'un agent ou d'un référent bénévole. Chaque jeune effectuera un travail de trois heures par jour sur cinq journées. En contrepartie, il recevra une rémunération de 15 € par 1/2 journée. Avec ce dispositif, les objectifs de la municipalité sont nombreux : responsabiliser, lutter contre l'inactivité durant les vacances scolaires, créer du lien intergénérationnel, transmettre des valeurs citoyennes, un savoir et des pratiques de travail, faire découvrir la commune, et pourquoi pas faire naître des vocations.



### ■ Concert de Beatbox

A l'issue d'un stage d'initiation musicale de Beatbox organisé par le Service Jeunesse les 28, 29 et 30 Juillet, les jeunes vont pouvoir monter sur scène le 30 juillet prochain à l'occasion du marché hebdomadaire (horaire à confirmer).



L'artiste choisi pour encadrer ce stage est David Le Borgne alias BreZ Beatbox. Réputé dans cet univers musical puisqu'il est double champion de France de Beatbox, il a également participé à l'émission The Voice 2019 en se hissant parmi les 16 finalistes. Les jeunes vont donc pouvoir découvrir le monde du Beatbox, une pratique vocale qui consiste à chanter en imitant des instruments, seulement avec la bouche, et souvent

utilisé dans la culture hip-hop et notamment dans le rap. Alors rendez-vous le 30 juillet pour découvrir ce concert initiatique et original.

## Le Centre Communal d'Action Sociale de Caudan

Le Centre Communal d'Action Sociale de Caudan se prépare d'ores et déjà pour la rentrée de septembre 2021. Plusieurs évènements sont en effet à l'étude sous réserve de conditions sanitaires favorables :

### ■ Octobre Rose 2021

Le CCAS de Caudan participera à la 23<sup>ème</sup> campagne d'information et de sensibilisation sur le cancer du sein en se joignant au Challenge « Mon bonnet rose ».

Le CCAS, en partenariat avec l'association "mon bonnet rose, le challenge" va mettre, à disposition du public, à l'accueil de la mairie, un carton destiné à la collecte de tee-shirts en coton, de tissus doux et extensibles.

Ces tissus récupérés serviront à la fabrication de bonnets de chimio ou de coussins et seront distribués à nos couturier(e)s volontaires.

L'association fournira les patrons.

Merci à toutes les bonnes volontés qui donneront de leur temps, de leur énergie pour cette belle action.

Il faut savoir, que chaque année 60 000 cas de nouveaux cancers du sein sont diagnostiqués en France.

Mobilisons-nous pour réussir ce challenge !

### ■ La semaine bleue 2021

La Semaine Bleue 2021 aura lieu du 04 au 10 octobre. Le CCAS en collaboration avec les associations, les EHPAD, les écoles et l'IME organisent une semaine dédiée à l'échange intergénérationnel. Dans l'esprit de la thématique « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire » plusieurs activités vous seront proposées tout au long de la semaine.



BELLE ET SOLIDAIRE FACE AU CANCER

Mon bonnet rose  
♥ Le challenge ♥

Le lieu d'accueil parents enfants l'îlot trésor restera ouvert tous les lundis matin du mois de juillet de 9h45 à 12h et sur inscription.

Il accueille les enfants de 0 à 4 ans toujours accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent (grand parent par exemple). Les futurs parents y sont également les bienvenus.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges et de jeux entre parents et enfants.

Une parenthèse dans le quotidien dans un lieu convivial... Se poser, s'interroger, grandir...

Le L.A.E.P propose un accueil gratuit et anonyme. Le port du masque reste obligatoire pour les adultes pour le moment.

# L'îlot trésor

## Pour plus d'information :

LAEP « L'îlot trésor », Maison de la petite Enfance, Rue de Kergoff à Caudan.

Fermeture en août et réouverture le lundi 6 septembre 2021.

Contactez Katia Barichella au 02.97.80.50.14 OU [ripam@caudan.fr](mailto:ripam@caudan.fr)



## Médiathèque

A partir du mardi 6 juillet 2021, la médiathèque de Caudan change d'horaires pour la saison estivale, jusqu'au 28 août.

Mardi : 14h-18h

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h

Jeudi : 10h-12h

Vendredi : 14h-18h

Samedi : 10h-13h

## Mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi à jeudi

8h30-12h15 13h15-17h30

Vendredi

8h30-12h15 13h15-16h30

### Permanence pour l'état-civil :

Samedi

9h00-11h00

Assurée jusqu'au 27/07, reprise dès le 28/08.

## Liste électorale

A chaque élection, seuls les Caudanais inscrits sur les listes électorales de la commune peuvent participer aux scrutins. L'inscription sur les listes électorales peut se faire toute l'année (mais au moins 5 semaines avant le scrutin) :

- Soit directement en mairie
- Soit en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Il faut pouvoir justifier de son identité et de son domicile sur la commune.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Dans tous les cas, il est possible de vérifier son inscription sur les listes électorales via le service en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

### Personnes concernées :

Tous les adultes sans condition. Les adolescents de 12 à 18 ans (avec l'accord des parents).



## COVID-19

Salle des fêtes J. Le Ravallec Kergoff

### Permanences :

Juillet, Août, et Septembre du lundi au vendredi avec ou sans RDV

Info et RDV : [keldoc.com](http://keldoc.com) ou 02 97 06 97 94